

PIÉMONT DES VOSGES



RAPPORT D'ACTIVITÉS

2023



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges

PRÉAMBULE	3
GOVERNANCE ET FONCTIONNEMENT	
1. Territoire du Piémont des Vosges en 2023	4
2. Instances du PETR	7
2.1. Le Bureau Syndical	7
2.2. Le Comité Syndical	8
2.3. Le Conseil de Développement Territorial	11
3. Moyens Humains et Financiers	12
3.1. L'équipe du PETR	12
3.2. Le rapport financier	14
COMPÉTENCES, MISSIONS ET ACTIONS	
1. Aménagement du Territoire : l'observatoire des logements vacants	15
2. Préservation de la Biodiversité	16
2.1. La Trame Verte et Bleue du Piémont des Vosges	16
2.1.1. Finalisation de l'étude (Phase 1)	16
2.1.2. Mise en oeuvre des premières actions (Phase 2)	17
2.2. La Trame Noire du Piémont des Vosges.....	18
3. Transition Energétique	19
3.1. Le service France Rénov'	19
3.2. Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)	20
4. Mobilité	22
4.1. La Fête du Vélo du Piémont des Vosges	22
4.2. Le Défi «J'y vais»	22
5. Stratégie Touristique : réinventer et moderniser l'offre du Piémont des Vosges	23
6. Le Système d'Information Géographique : un outil au service du territoire	24
6.1. Le SIG : un outil dans l'évaluation des politiques	24
6.2. Le SIG comme aide aux collectivités	25
6.2.1. Inventaire des Zones d'activités : un appui stratégique aux intercommunalités	25
6.2.2. Baux de chasse	26
6.2.3. Gestion et formation à l'outil Arcopole	27

Chères habitantes, chers habitants du Piémont des Vosges,

C'est avec une grande satisfaction que je vous présente le rapport d'activités 2023 du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Piémont des Vosges, établissement public qui œuvre dans l'aménagement durable du territoire, la transition écologique et le développement local, en étroite coopération avec les Communautés de Communes du Pays de Barr, du Pays de Sainte-Odile et des Portes de Rosheim, dont les domaines d'intervention portent sur des études et la prospective, l'ingénierie et la gouvernance de projets principalement axés vers le développement durable de notre territoire.



La collaboration au sein du Piémont des Vosges ne date pas d'hier. Depuis plus de deux décennies, les trois Communautés de Communes travaillent ensemble dans un esprit de coopération et de solidarité. Cette tradition de travail commun, instaurée avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a permis de construire un bassin de vie cohérent et équilibré où chaque acteur contribue à l'essor et au bien-être du territoire.

Cette coopération a renforcé les liens entre les communes, les intercommunalités et les actions que porte le PETR pour la mise en œuvre de projets communs et à plus grande échelle. C'est avec une relation de travail constante, impliquant les élus des 35 communes, qu'il a été possible de mener des actions publiques efficaces à divers échelons : communal, intercommunal et au niveau du PETR. La synergie entre ces différentes entités démontre que l'unité et la collaboration sont des moteurs essentiels pour le développement harmonieux et durable de notre territoire.

Ces politiques publiques sont mises en œuvre par l'équipe technique du PETR, qui est montée en compétence ces dernières années avec de nouvelles missions qui viennent renforcer notre capacité à répondre aux défis et aux besoins du territoire. Je souhaite les remercier pour leur professionnalisme et leur engagement.

Je tiens également à souligner l'implication de l'ensemble des personnels et plus particulièrement les trois directrices générales des services de nos trois Communautés de Communes membres, de même que les équipes des trois Offices de tourisme qui participent tous à la promotion, à la vitalité et à l'attractivité de notre territoire.

Les réussites de cette année nous encouragent à poursuivre sur cette voie. La dynamique enclenchée montre que notre territoire est capable de relever les défis de demain, en mettant en avant la solidarité, la cohésion et l'efficacité de notre action publique.

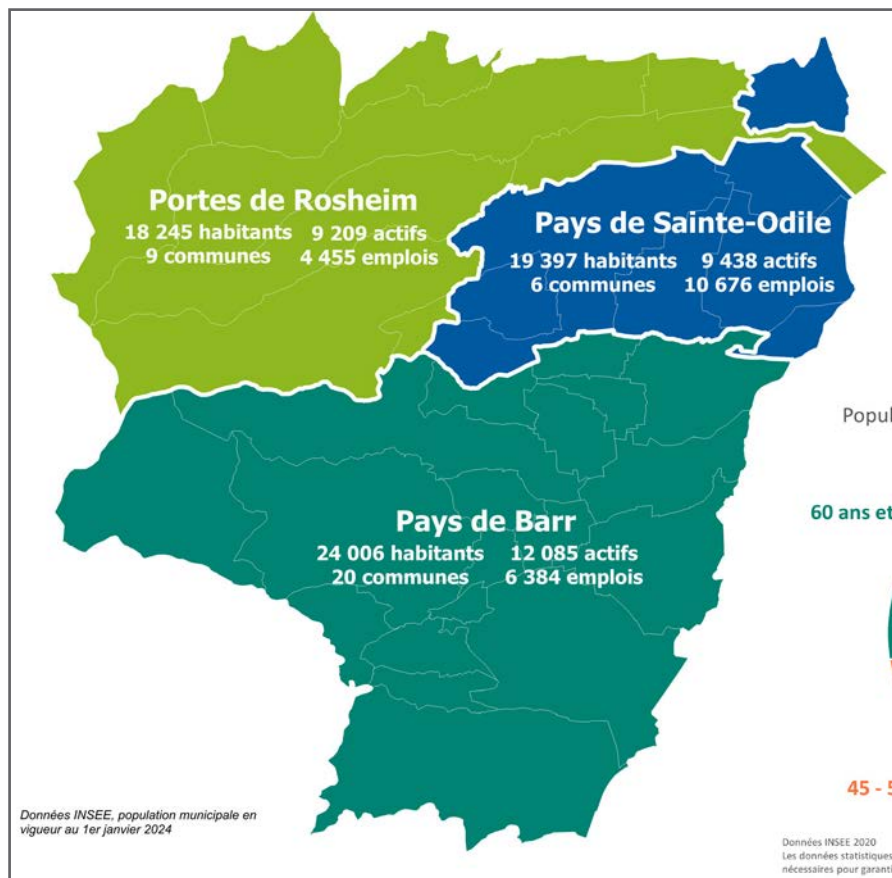
Alors que nous avançons, il est crucial de rester attentif aux évolutions de vos besoins et à ceux de notre territoire. La continuité de notre dynamique de collaboration sera la clé pour aborder les futurs défis avec assurance. Nous devons renforcer notre engagement en matière de développement durable, d'innovation et de solidarité. En tant que Président du PETR, je suis convaincu que c'est ensemble, avec la participation active de tous les acteurs locaux, que nous pourrons construire un avenir plus prospère et plus résilient.

Michel Herr

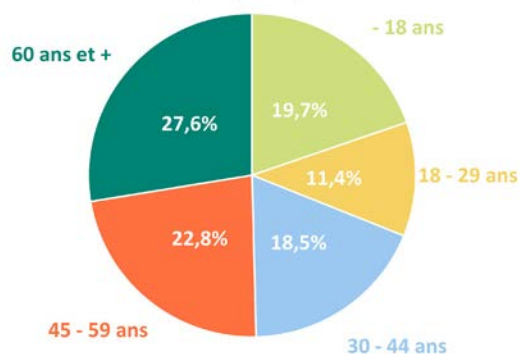
Président du PETR



1. Territoire du Piémont des Vosges en 2023

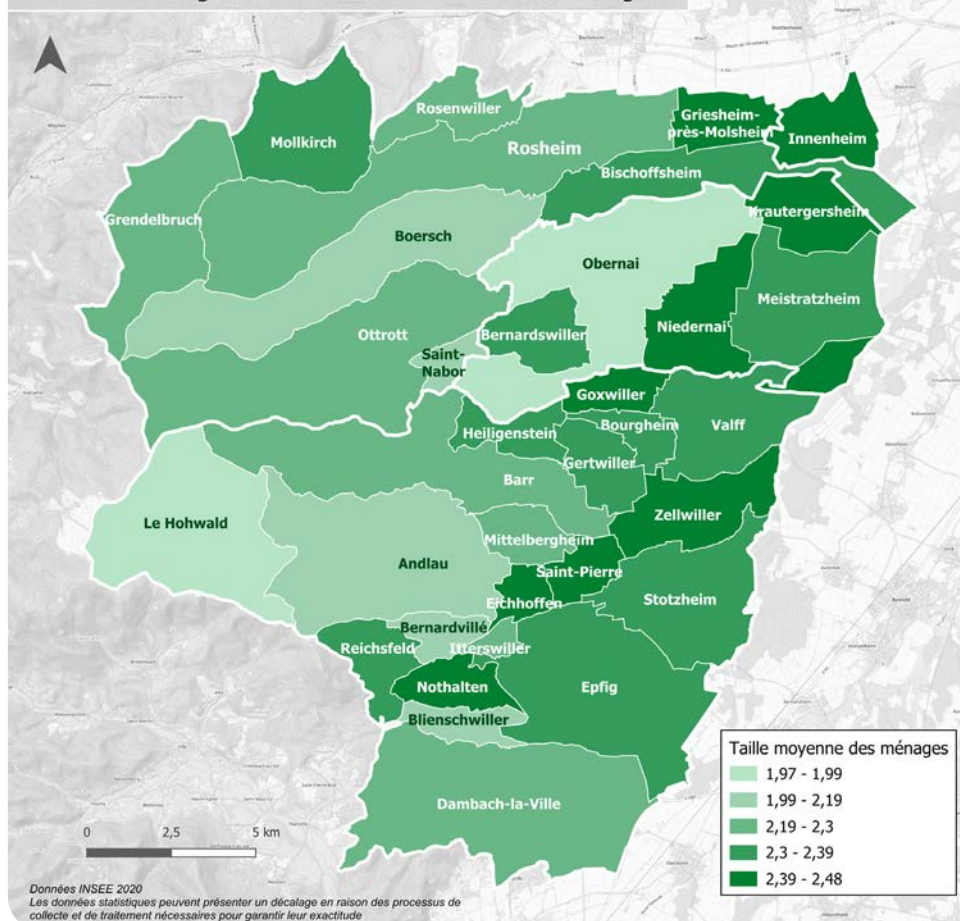


Population du Piémont des Vosges par grands groupes d'âge

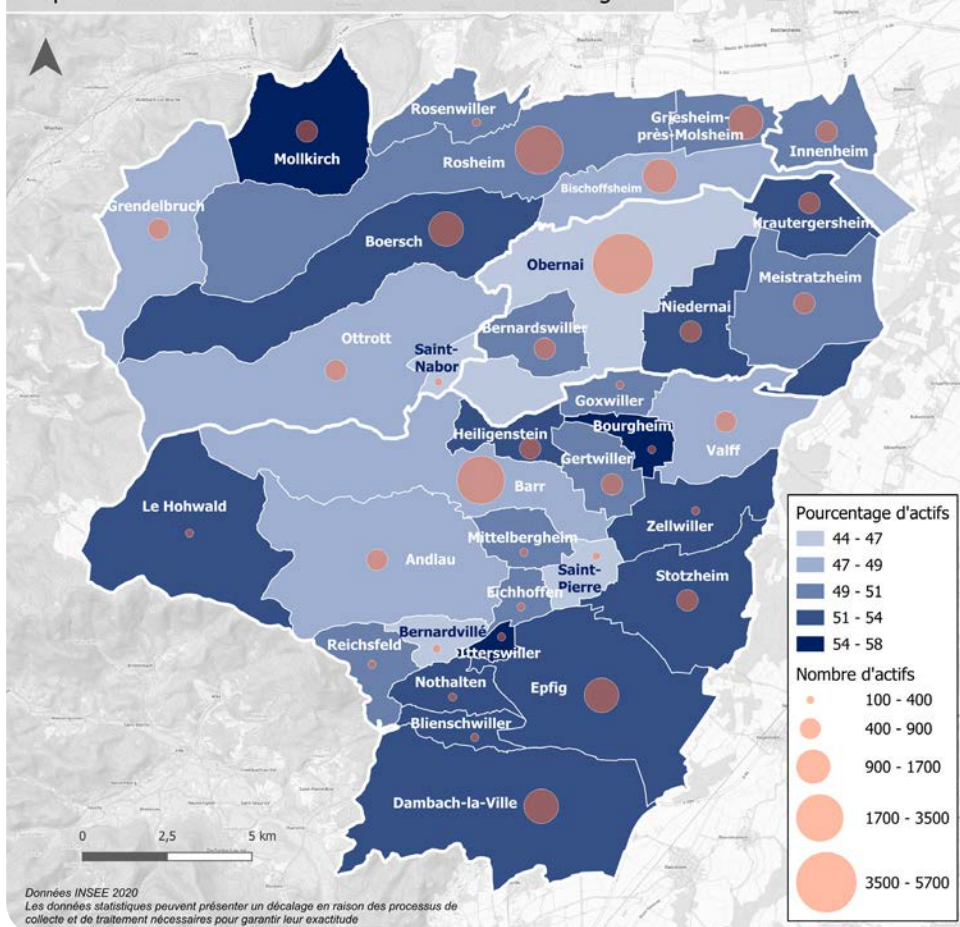


Données INSEE 2020
Les données statistiques peuvent présenter un décalage en raison de processus de collecte et de traitement nécessaires pour garantir leur exactitude

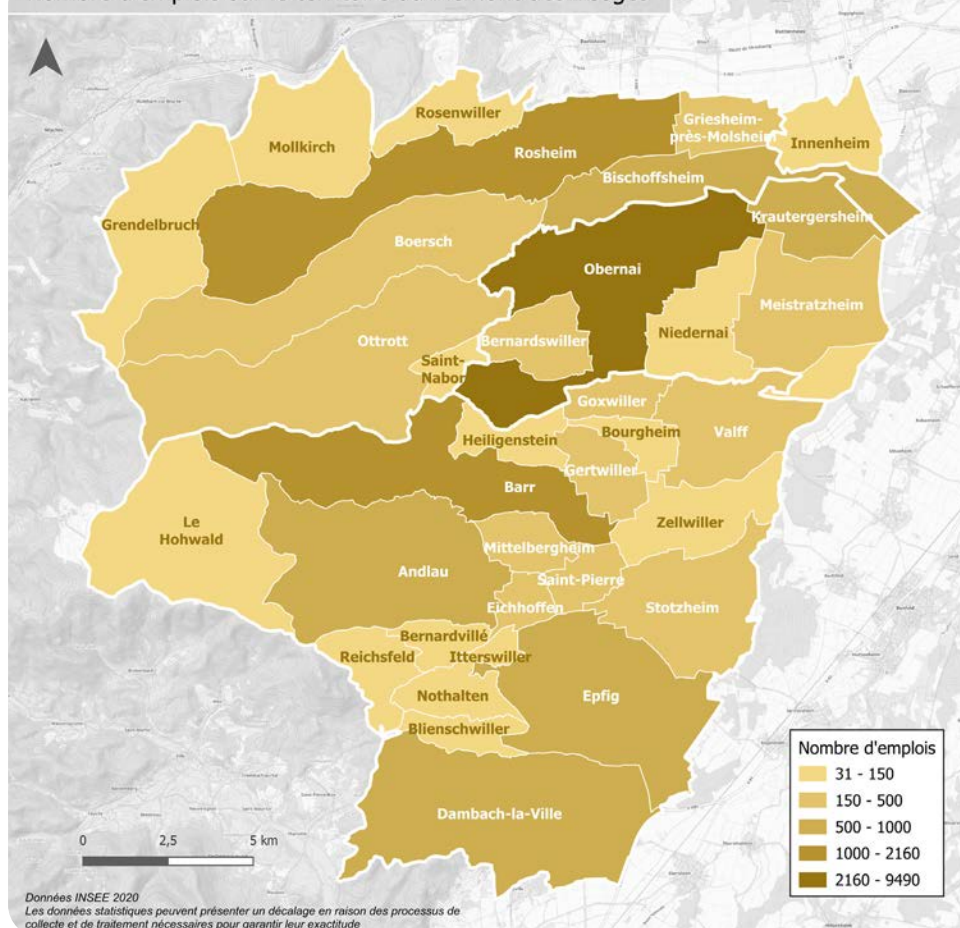
Taille des ménages sur le territoire du Piémont des Vosges

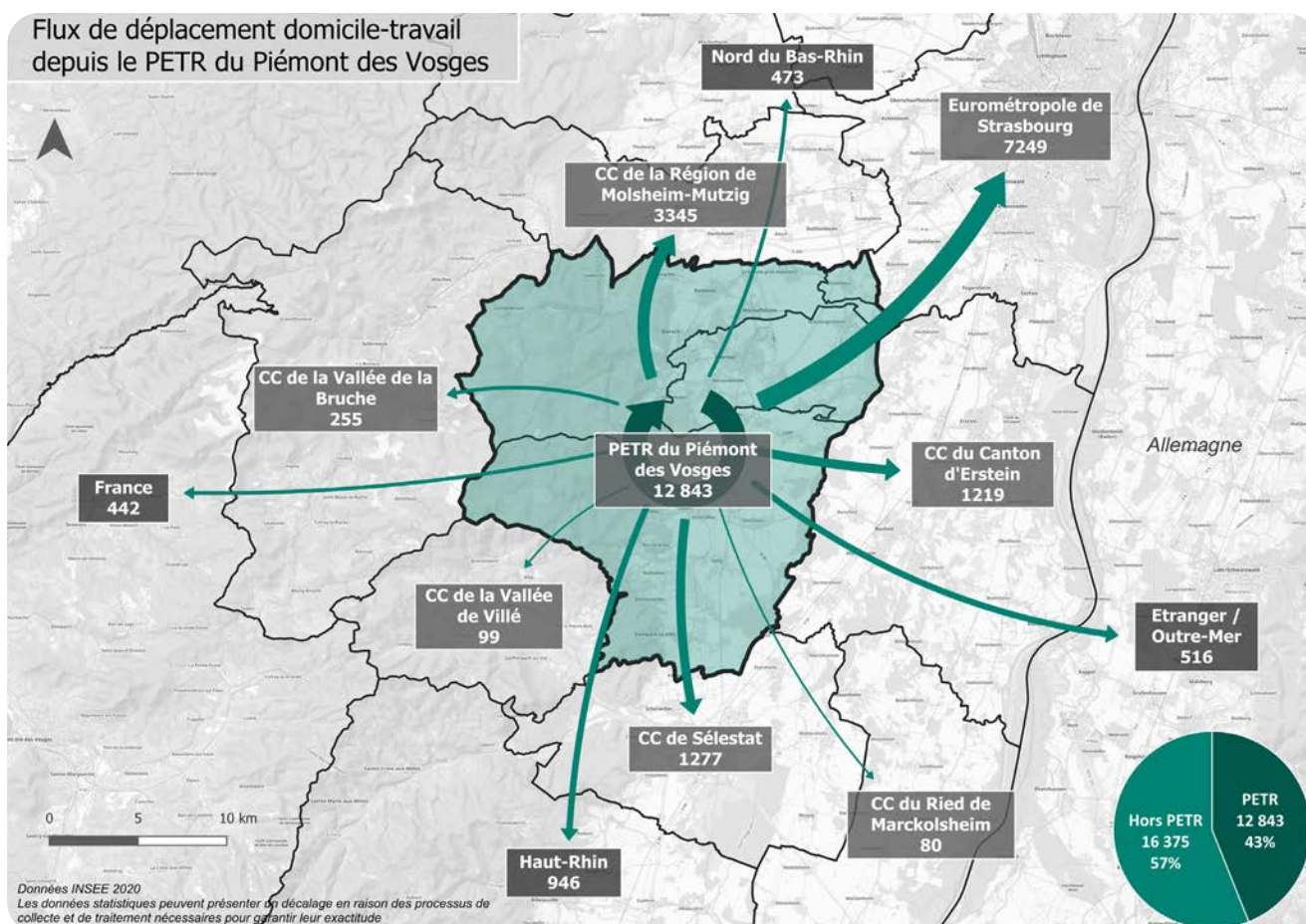
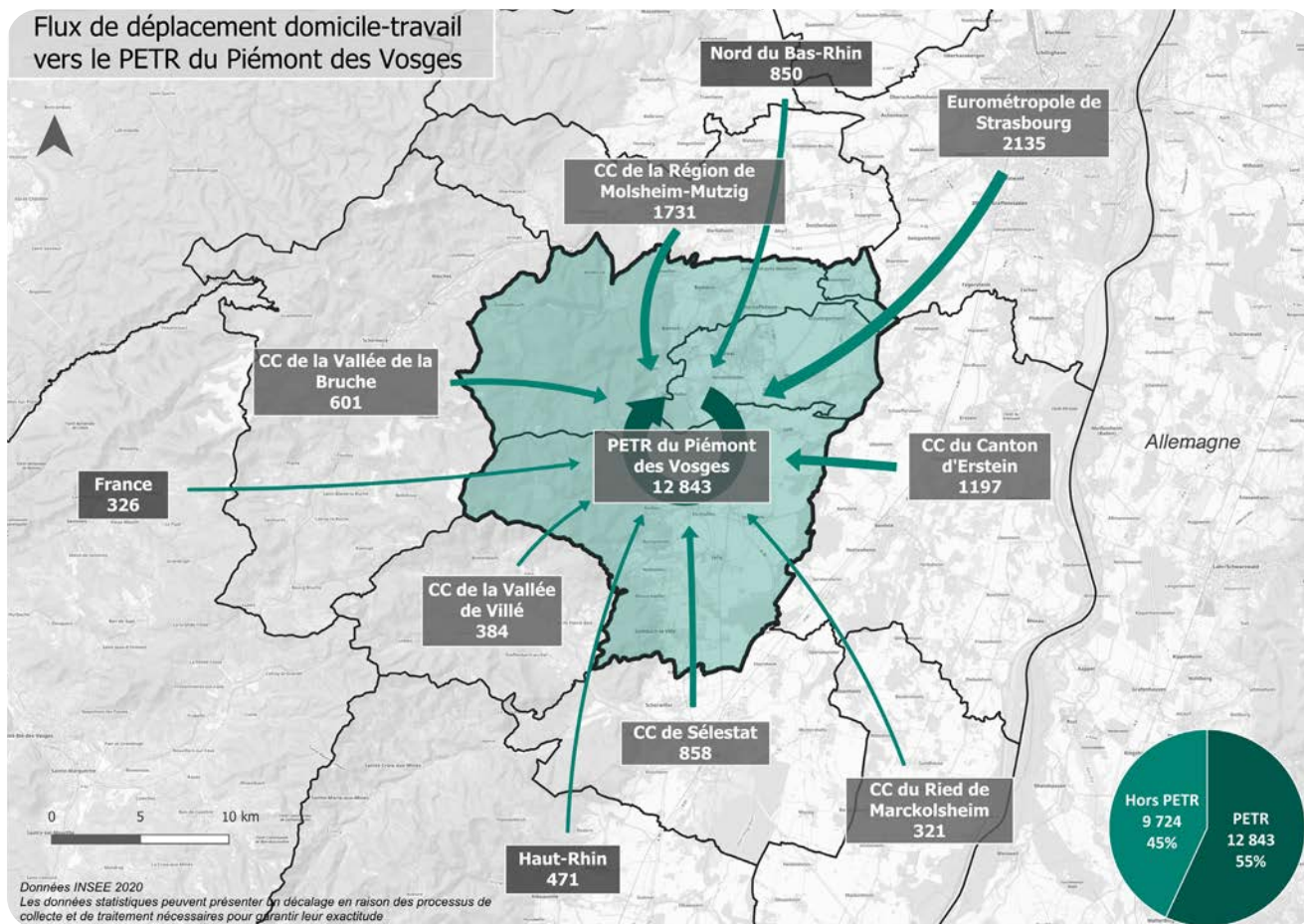


Population active sur le territoire du Piémont des Vosges



Nombre d'emplois sur le territoire du Piémont des Vosges

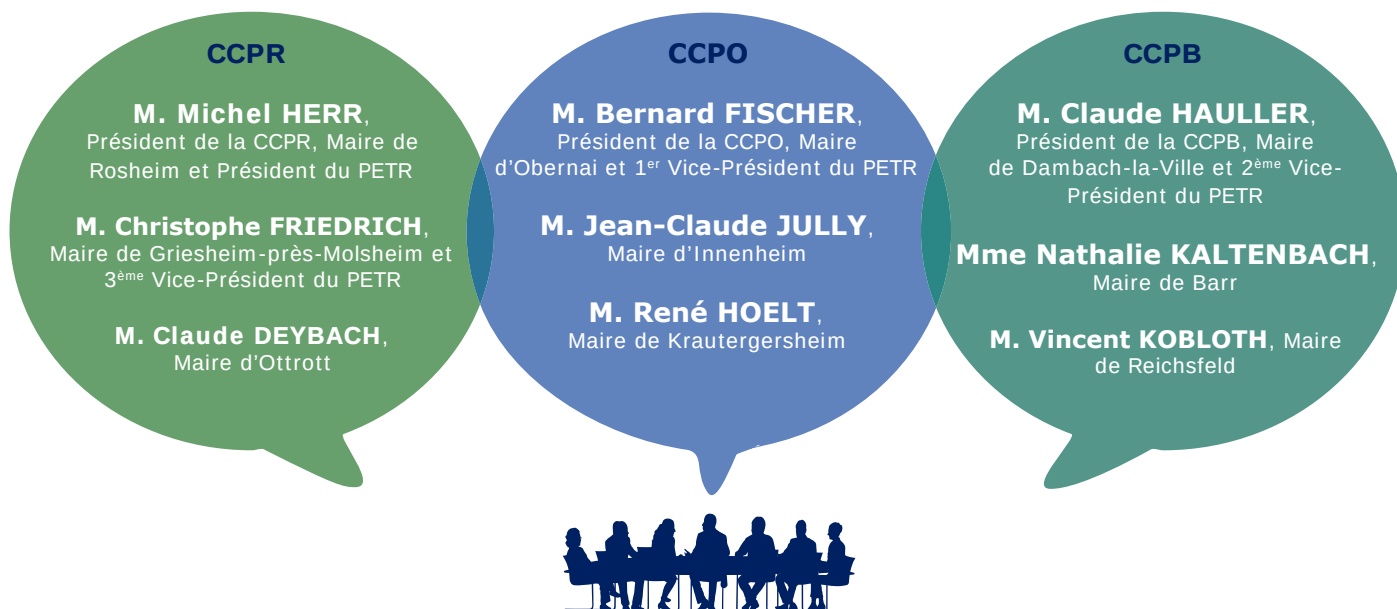




2. Instances du PETR

2.1. Le Bureau Syndical

Le Bureau Syndical est composé du Président du PETR, Monsieur Michel HERR, ainsi que de 8 autres élus désignés par délibération lors de l'installation du Comité Syndical en 2020. Chaque Communauté de Communes membre du PETR dispose donc de 3 élus au Bureau Syndical.



Pour le bon fonctionnement de l'établissement public, dans un souci d'efficacité et de simplification, mais aussi pour répondre rapidement et dans les délais impartis aux sollicitations et avis qu'aurait à émettre le PETR, notamment en matière d'urbanisme, le Comité Syndical a délégué au Président et au Bureau certaines de ses attributions.

Pour l'année 2023, le Bureau Syndical s'est réuni à 5 reprises.



Lors de ses séances, le Bureau Syndical a émis les avis suivants :

► **Délibération n°1-2023 : Marché Trame Noire**

Le Bureau Syndical a attribué le marché public de prestations intellectuelles sur la « Trame Noire du Piémont des Vosges » au groupement TerrOïko – DarkSkyLab – Agence ON. Ce marché vise à cartographier l'éclairage artificiel, à modéliser la pollution lumineuse, et à identifier les zones nécessitant la restauration de l'obscurité.

► **Délibération n°2-2023 : Avis sur la modification n°5 du PLU d'Obernai**

Le Bureau Syndical a émis un avis favorable à la modification du PLU d'Obernai, après avoir constaté qu'aucune incompatibilité avec le SCoT n'était relevée.

► **Délibération n°3-2023 : Avis sur la modification n°1 du PLU de Niedernai**

Le Bureau Syndical a approuvé la modification du PLU de Niedernai, après avoir constaté qu'aucune incompatibilité avec le SCoT n'était relevée.

► **Délibération n°4-2023 : Avis sur la modification n°2 du PLU d'Innenheim**

Une décision favorable a été rendue concernant les changements du PLU d'Innenheim, après vérification de la comptabilité avec le SCoT.

- **Délibération n°5-2023 : Avis sur la modification n°3 du PLU de Krautergersheim**
Le Bureau Syndical a validé les modifications du PLU de Krautergersheim, s'assurant que celles-ci étaient compatibles avec le SCoT.
- **Délibération n°6-2023 : Demande de subvention à la Région au titre de l'ingénierie territoriale**
Le Bureau a décidé de solliciter une subvention pour soutenir l'ingénierie territoriale, afin de promouvoir des projets structurants et durables.
- **Délibération n°7-2023 : Convention avec l'Agence d'Urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur (ADEUS)**
Le Bureau a passé une convention avec l'ADEUS pour bénéficier de son expertise en matière d'urbanisme et de développement durable et l'accompagner sur le PCAET.
- **Délibération n°8-2023 : Avis du PETR sur la proposition de Trame Verte de la Région Grand Est**
Le PETR a donné un avis favorable à la proposition de Trame Verte de la Région Grand Est, soutenant les initiatives de préservation de la biodiversité.

2.2. Le Comité Syndical

Il se compose de **50 membres** représentant les trois Communautés de Communes du PETR. Le nombre de sièges tient compte du poids démographique de chacune d'entre elles : 20 pour le Pays de Barr, 15 pour le Pays de Sainte-Odile et 15 pour les Portes de Rosheim.

Lors des comités syndicaux du PETR, tenus le **23 février 2023** et le **7 décembre 2023**, les élus ont délibéré sur plusieurs décisions concernant divers domaines tels que la biodiversité, l'urbanisme, et les finances...



Communauté de Communes des Portes de Rosheim

- | | | |
|--|---|---|
| ► Rossana BIAMONT
Conseillère Communautaire
Conseillère Municipale d'Ottrott | ► Christophe FRIEDRICH
Vice-Président
Maire de Griesheim-près-Molsheim | ► Joaquim MARQUES
Conseiller Communautaire
Adjoint au Maire de Bischoffsheim |
| ► Rémy BOSCH
Conseiller Communautaire
Conseiller Municipal de Rosheim | ► Michel HERR
Président
Maire de Rosheim | ► Régis MULLER
Conseiller Communautaire
Maire de Saint-Nabor |
| ► Claude DEYBACH
Vice-Président
Maire d'Ottrott | ► Colette JUNG
Conseillère Communautaire
Maire de Boersch | ► Clément SENDEL
Conseiller Communautaire
Conseiller Municipal de Boersch |
| ► Pascal ERB
Conseiller Communautaire
Adjoint au Maire de Griesheim-près-Molsheim | ► Jean-Philippe KAES
Conseiller Communautaire
Maire de Grendelbruch | ► Mario TROESTLER
Conseiller Communautaire
Maire de Mollkirch |
| ► Pierre EYDMANN
Conseiller Communautaire
Adjoint au Maire de Grendelbruch | ► Claude LUTZ
Vice-Président
Maire de Bischoffsheim | ► Philippe WANTZ
Vice-Président
Maire de Rosenwiller |

Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile

- **Frank BUCHBERGER**
Conseiller Communautaire
Adjoint au Maire d'Obernai
- **Dominique JOLLY**
Conseiller Communautaire
Adjoint au Maire de Niedernai
- **Norbert MOTZ**
Vice-Président
Maire de Bernardwiller
- **Robin CLAUSS**
Conseiller Communautaire
Adjoint au Maire d'Obernai
- **Jean-Claude JULY**
Vice-Président
Maire d'Innenheim
- **Isabelle OBRECHT**
Conseillère Communautaire
Adjointe au Maire d'Obernai
- **Catherine EDEL-LAURENT**
Conseillère Communautaire
Conseillère Municipale d'Obernai
- **Claude KRAUSS**
Vice-Président
Maire de Meistratzheim
- **Valérie RUSCHER**
Vice-Présidente
Maire de Niedernai
- **Bernard FISCHER**
Président
Maire d'Obernai
- **Denis LEHMANN**
Conseiller Communautaire
Adjoint au Maire de Krautergersheim
- **Christiane SAETTEL**
Conseillère Communautaire
Adjointe au Maire d'Innenheim
- **René HOELT**
Vice-Président
Maire de Krautergersheim
- **Pascal MAEDER**
Conseiller Communautaire
Adjoint au Maire de Bernardswiller
- **Francis WAGENTRUTZ**
Conseiller Communautaire
Adjoint au Maire de Meistratzheim

Communauté de Communes du Pays de Barr

- **Pierre BACHER**
Conseiller Communautaire
Adjoint au Maire du Hohwald
- **Nathalie KALTENBACH**
Vice-Présidente
Maire de Barr
- **Germain LUTZ**
Conseiller Communautaire
Maire de Valff
- **Marie-Josée CAVODEAU**
Conseillère Communautaire
Maire de Mittelbergheim
- **Jean-Georges KARL**
Conseiller Communautaire
Maire de Heiligenstein
- **Jean-Claude MANDRY**
Vice-Président
Maire d'Epfig
- **Jacques CORNEC**
Conseiller Communautaire
Maire de Bourgheim
- **Vincent KIEFFER**
Vice-Président
Maire d'Itterswiller
- **Marc REIBEL**
Conseiller Communautaire
Maire de Nothalten
- **Claude HAULLER**
Président
Maire de Dambach-la-Ville
- **Vincent KOBLOTH**
Vice-Président
Maire de Reichsfeld
- **André RISCH**
Conseiller Communautaire
Maire de Bernardswiller
- **Thierry FRANTZ**
Vice-Président
Maire d'Andlau
- **Jean-Marie KOENIG**
Conseiller Communautaire
Maire de Stotzheim
- **Denis RUXER**
Conseiller Communautaire
Maire de Saint-Pierre
- **Denis HEITZ**
Conseiller Communautaire
Maire de Zellwiller
- **Evelyne LAVIGNE**
Conseillère Communautaire
Maire d'Eichhoffen
- **Jean-Marie SOHLER**
Conseiller Communautaire
Maire de Blienschwiller
- **Rémy HUCHELMANN**
Conseiller Communautaire
Maire de Gertwiller
- **Suzanne LOTZ**
Vice-Présidente
Maire de Goxwiller





Le Comité Syndical a décidé les points suivants :

► **Délibération n°1-2023 : Adoption du Compte Administratif 2022**

Le compte administratif 2022 est approuvé, présentant un excédent de fonctionnement de 236 757,35 € et un déficit d'investissement de 66 368,21 €.

► **Délibération n°2-2023 : Affectation des résultats de l'exercice 2022**

Les résultats de 2022 sont affectés, avec une réserve d'investissement de 67 000 € et un report à nouveau de 169 757,35 €.

► **Délibération n°3-2023 : Adoption du Budget Primitif 2023**

Le budget primitif pour l'année 2023 est adopté, incluant les prévisions de dépenses et de recettes pour l'exercice :

- Section de fonctionnement : 673 120 €
- Section d'investissement : 104 000 €

► **Délibération n°4-2023 : Fixation des participations des Communautés de Communes**

Les participations des Communautés de Communes sont fixées en fonction de leur population légale, assurant une répartition équitable des contributions :

- CCPB : 24 710 hab. = 121 624 €
- CCPO : 19 738 hab. = 97 151 €
- CCPR : 18 534 hab. = 91 225 €

► **Délibération n°5-2023 : Création d'un poste de chargé(e) de mission PCAET**

Un poste de chargé(e) de mission pour le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est créé afin de piloter les actions de transition énergétique. Le tableau des effectifs est modifié pour intégrer ce poste, qui est essentiel pour répondre aux enjeux environnementaux et aux obligations réglementaires.

► **Délibération n°6-2023 : Rapport d'activités 2022**

► **Délibération n°7-2023 : Avenant à la convention de télétransmission des actes**

Un avenant est approuvé pour changer d'opérateur de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, passant à la société BERGER-LEVRAULT.

► **Délibération n°8-2023 : Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2024-2027**

Le PETR adhère au contrat d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour couvrir les risques financiers liés aux droits à la protection sociale des agents.

► **Délibération n°9-2023 : Adhésion à l'association AC:TION**

Le PETR adhère à l'association AC:TION visant à renforcer les coopérations et la performance économique du Centre Alsace, et désigne ses représentants pour son assemblée générale.

► **Délibération n°10-2023 : Prime vélo**

Instauration du forfait mobilités durables à compter du 1er janvier 2024, encourageant l'utilisation de modes de transport écologiques pour les déplacements domicile-travail des agents.

► **Délibération n°11-2023 : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)**

► **Délibération n°12-2023 : Création d'un poste de chargé(e) de mission Trame Verte et Bleue et modification du tableau des effectifs**

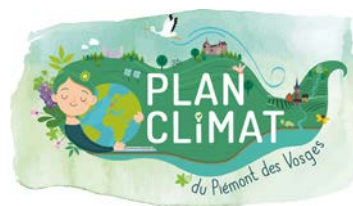
Création d'un poste de chargé(e) de mission Trame Verte et Bleue (TVB) au PETR du Piémont des Vosges, financé à 50% par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Ce poste vise à accompagner les collectivités dans la gestion des actions en faveur de la biodiversité. Il nécessite la modification du tableau des effectifs et le recrutement d'un agent contractuel.

2.3. Le Conseil de Développement Territorial

Instance participative et consultative du PETR, le Conseil de Développement Territorial (CoDev) réunit des représentants bénévoles des habitants du Piémont des Vosges. Composé paritairement de 15 hommes et 15 femmes élus pour 6 ans, il est animé par sa Présidente Patricia CATENNE et ses deux Vice-Présidents, épaulés par les agents du PETR.

En 2023, le CoDev s'est réuni en session plénière à 4 reprises entre le 1er mars et le 27 novembre.

Associée et informée sur les travaux à l'œuvre au sein du PETR (Trame Verte et Bleue, rénovation énergétique...), le CoDev a été invité en 2023 par le Président du PETR à travailler plus particulièrement sur la Stratégie touristique du Piémont des Vosges et sur le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en cours d'élaboration.



Pour ce faire, le CoDev s'est réuni à plusieurs reprises en commission (Commission Economie-Tourisme pour la Stratégie touristique et Commission Environnement-Mobilité pour le PCAET) et a présenté les avancées de leurs réflexions lors de plénières, notamment la plénière du 19 février 2024.



Atelier d'échanges sur les travaux 2023 pour la Stratégie touristique avec la Commission Environnement-Mobilité et pour le Plan climat avec la Commission Economie-Tourisme - Plénière du 19 février 2024



3. Moyens Humains et Financiers

3.1. L'équipe du PETR



Agents du PETR du Piémont des Vosges - juin 2024

En 2023, l'équipe du PETR se composait de 5 agents chargés d'accompagner les élus du territoire dans leurs projets communs. Début 2024, le PETR a recruté un sixième agent en charge de la Trame Verte et Bleue.

Ils mettent leurs compétences au service des collectivités du Piémont et de ses habitants.

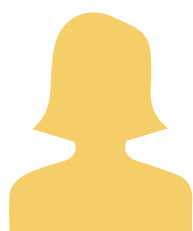
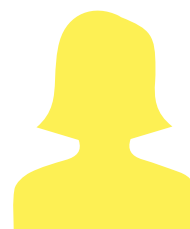


Baptiste KUGLER : Directeur

En poste depuis 2007 et titulaire d'un Master de Droit, il est en charge de l'administration générale du PETR et assure le lien entre les élus du Piémont des Vosges et l'équipe du PETR. Il soumet, prépare et met en œuvre les décisions des élus sur l'ensemble des thématiques abordées par la collectivité et assure la coordination technique avec les Communautés de Communes membres.

Sandra ORFAO : Chargée de mission en développement local

En poste depuis 2018 et titulaire d'un Master en Sciences pour l'Environnement parcours Géographie, elle assiste le Directeur dans le suivi et la mise en œuvre des projets menés par le PETR (SCoT, SARE, TVB, Trame Noire, dépliants touristiques...) et dans les tâches administratives. Elle est également en charge de la communication (site internet, documents de communication...).



Chloé BANNIER : Chargée de mission Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

En poste depuis 2023 et titulaire d'un Master en Relations Internationales, elle est en charge de piloter et coordonner la procédure d'élaboration du PCAET en collaboration avec les différents acteurs du territoire (EPCI, entreprises, associations,...).

Perrine JAMAUX : Chargée de mission Système d'Information Géographique (SIG)

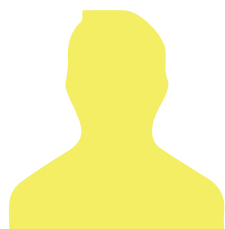
En poste depuis octobre 2023 suite au départ en septembre de Léa PFLUMIO partie vers de nouveaux projets, Perrine est titulaire d'un Master Cartographie et Gestion de l'environnement. Elle est en charge de l'administration, l'actualisation et le développement du Système d'Information Géographique pour l'observation territoriale (habitat, consommation foncière, environnement, économie, logements vacants...) et la création de cartes et données géographiques à destination des communes et EPCI membres (dépliant mobilité, cartes thématiques, périmètre des baux de chasse...).



Clément VERITE : Conseiller France Rénov'

En poste depuis 2022 et titulaire d'un DUT Génie Civil complété d'une Licence dans le domaine des Energies Renouvelables, il est en charge de l'accompagnement des particuliers et des copropriétaires dans leurs projets de rénovation énergétique. Sa mission s'inscrit dans le cadre du programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique). Il renseigne sur les aides financières possibles et propose des conseils neutres et gratuits pour réaliser des économies d'énergie.

Clément a quitté ses fonctions fin 2023, ses missions sont reprises par Sébastien RIFF arrivé en mars 2024.



Enfin, le PETR a accueilli en juin **Manon HOFFER**, étudiante en deuxième année de Licence Aménagement du territoire, à l'université de Strasbourg pour un stage de 1 mois. Elle a notamment travaillé sur la mise à jour des fiches pédagogiques sur les gares du territoire.

Dès que nous le pouvons et que nous avons des sujets de stage, l'équipe du PETR encadre avec plaisir des étudiants.



3.2. Le rapport financier

Présenté en février 2023, les membres du Comité Syndical ont approuvé le compte administratif 2022 qui faisait état :

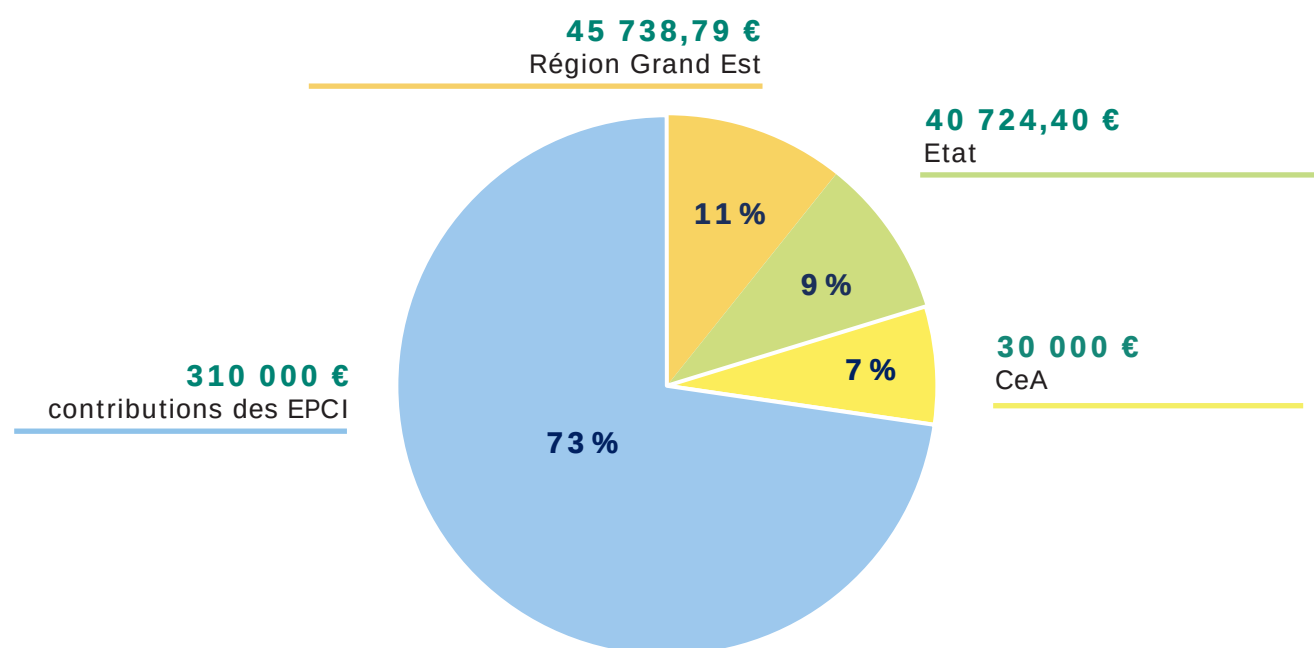
- **Section de fonctionnement :**
Dépenses de l'exercice : **446 162,35 €**
Recettes de l'exercice : **443 049,49 €**
- **Section d'investissement :**
Dépenses de l'exercice : **49 482,35 €**
Recettes de l'exercice : **81 884,93 €**



Ces résultats ont été réaffectés au sein du Budget Primitif 2023 qui a été approuvé comme suit :

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes d'investissement
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	104 000 €	37 000 €
Affectation du compte 1068	-	67 000 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	104 000 €	104 000 €

S'agissant plus particulièrement des ressources du PETR, elles s'établissaient de la manière suivante :



1. Aménagement du Territoire : l'observatoire des logements vacants

Le Comité Syndical a approuvé à l'unanimité la révision du SCoT du Piémont des Vosges le 17 février 2022. Ainsi, le PETR est à présent chargé d'évaluer les politiques inscrites au SCoT dans une mission dite de « suivi et mise en œuvre » du schéma, comme il l'a fait en 2007 lorsque le SCoT « 1ère génération » a été approuvé.

Cette mise en œuvre du SCoT passe principalement par la mise en place d'observatoires.

Plusieurs observatoires se sont créés lorsque le SCoT a été approuvé en 2007 et sont régulièrement mis à jour comme par exemple l'observatoire de l'habitat, de la consommation foncière, l'atlas des zones d'activités... D'autres, en revanche, seront créés pour suivre de nouvelles orientations du SCoT et c'est particulièrement le cas pour celui relatif aux logements vacants.

L'observatoire des logements vacants s'intéresse aux logements inoccupés depuis plus de 2 ans. Le PETR a obtenu le millésime 2021 du fichier LOVAC produit par le Cerema en partenariat avec la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) dans le cadre du Plan National de lutte contre les logements vacants. Résultant du croisement des fichiers 1767BISCOM sur les locaux vacants et des Fichiers Fonciers, ces données permettent de caractériser finement la vacance.

D'après les premiers traitements, le PETR compte 1 338 logements vacants, soit environ 4 années de production de logements.

L'intégration de ces données (phase 1) a révélé la nécessité d'affiner par le terrain la qualification de « vacance » pour certains logements.

C'est la raison pour laquelle, les élus ont validé la phase 2 relative au croisement de la donnée avec le terrain. Pour ce faire, le PETR a utilisé une tablette et un logiciel capable de rentrer sur le terrain plusieurs indicateurs et des photos. Ainsi, plusieurs logements méritent une validation des élus pour confirmer qu'ils sont bien inoccupés. Cette phase de validation sera réalisée avec les élus en 2024.



Logement indigne



Disparition du logement vacant



Doute : impliquant la validation des élus

Ainsi 913 logements sont déjà traités, dont :

- 425 probablement vacants / vacants ;
- 369 probablement non vacants / non vacants ;
- 111 ne sais pas ;
- 8 ajouts : hors fichiers.

2. Préservation de la Biodiversité

2.1. La Trame Verte et Bleue du Piémont des Vosges

2.1.1. Finalisation de l'étude (Phase 1)

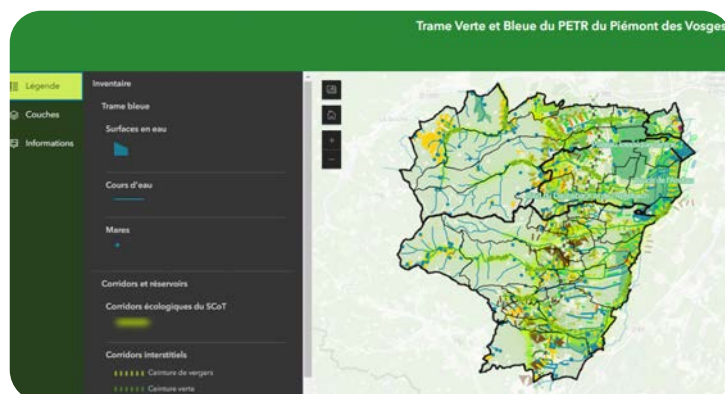
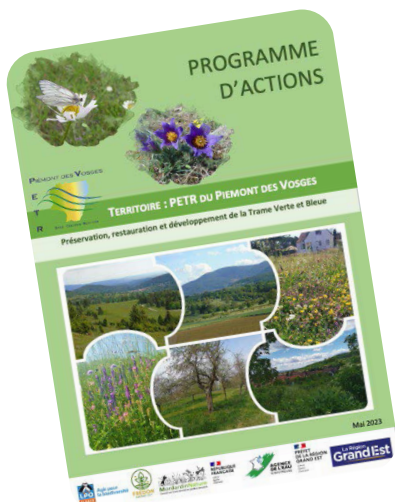
Lancée en mars 2022, l'étude portée par le PETR intitulée "Préservation, restauration et développement de la Trame Verte et Bleue du Piémont des Vosges en milieu naturel, agricole et urbain" (phase 1), et confiée au groupement composé de la Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace (LPO Alsace), la FREDON Grand Est et Mon Jardin Nature (MJN) s'est achevée début 2024.

Pour rappel, le projet avait été retenu à l'Appel à Projets Trame Verte et Bleue Grand Est 2021, porté par la Région Grand Est, l'Etat (DREAL Grand Est) et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse. L'étude conclue pour un montant de 129 600 € HT est aidée à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Organisé autour de 3 axes (TVB hors zones urbaines, nature en ville, ceintures vertes de vergers), un diagnostic complet de la Trame Verte et Bleue du territoire a été réalisé. Il se compose de 5 tomes comprenant notamment un état des lieux de l'état de conservation des continuités écologiques. Il découle sur un sixième document, le programme d'actions composé de plus de 120 fiches actions thématiques et localisées par collectivité. Véritable feuille de route pour la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de la biodiversité pour les prochaines années, cet outil d'aide à la décision permettra d'accompagner les élus et les autres acteurs du territoire.



L'ensemble des documents ainsi que la carte interactive du projet sont consultables sur le site internet du PETR du Piémont des Vosges à : www.piemont-vosges.fr



2.1.2. Mise en œuvre des premières actions (phase 2)

La phase opérationnelle du projet a été lancée fin mars 2023 avec la nouvelle candidature à l'Appel à Projets Trame Verte et Bleue Grand Est pour le soutien d'une dizaine d'actions portées par le PETR (coordinateur du projet), des collectivités du territoire et une association (maîtres d'ouvrage associées).

La première action a été réalisée sur la commune d'Andlau, le 1^{er} décembre 2023 avec la plantation de 250 m de haies par une dizaine de bénévoles et les agents communaux guidés par l'association Haies Vives d'Alsace dans le cadre d'un chantier participatif.



Chantier participatif à Andlau le 1^{er} décembre 2023



Suivi des plantations à Andlau début 2024

D'autres chantiers de plantation de haies sont prévus en 2024 à Itterswiller, Meistratzheim, Andlau et le long des pistes cyclables de la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile.

Enfin, les actions portées par le PETR sont mises en œuvre en 2024 notamment avec l'embauche d'une Chargée de mission Trame Verte et Bleue dont le rôle sera d'accompagner les communes dans la réalisation de leurs actions et les demandes de subventions. Elle sera également en charge d'animer le projet du PETR sur la préservation et le renforcement des ceintures de vergers avec l'organisation de chantiers de plantation de vergers communaux, et l'accompagnement de la Maison de la Nature Bruche Mossig Piémont pour la sensibilisation des habitants sur ces enjeux par le biais d'ateliers et de réunions publiques.



2.2. La Trame Noire du Piémont des Vosges

Lors de la séance en date du 19 janvier 2023, le Bureau Syndical a attribué, par délibération et dans le cadre de ses délégations, le marché public de prestations intellectuelles relatif à la « Trame Noire du Piémont des Vosges : Identification d'un réseau écologique nocturne ».

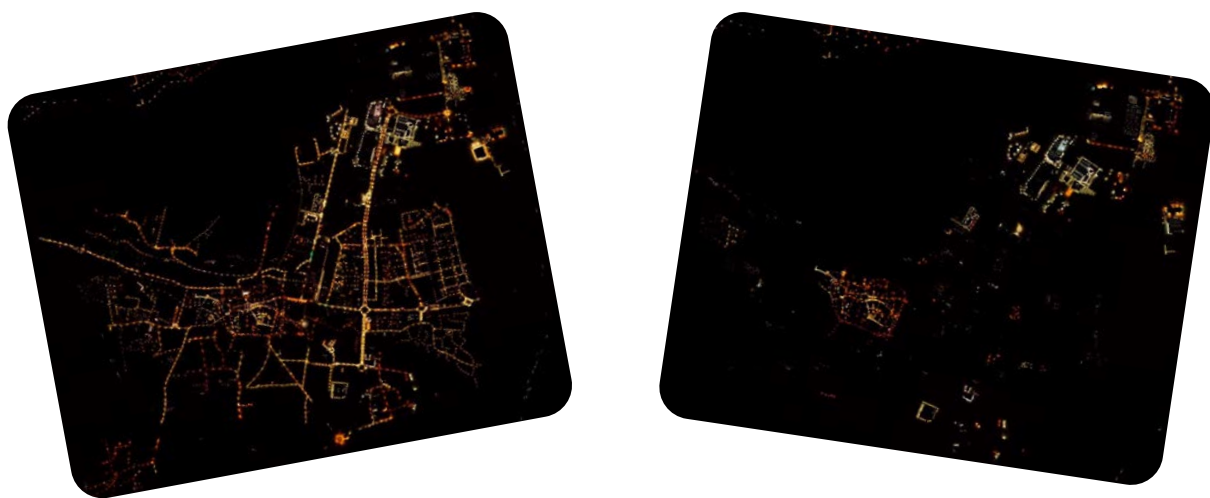
Le groupement en charge de l'étude comprend l'expertise de DarkSkyLab en matière de modélisation de la pollution lumineuse et d'acquisition d'images satellites ou aériennes nocturnes, l'expertise de l'Agence ON en matière de conception de lumière et de diagnostics d'éclairage, et l'expertise de TerrOïko en matière d'impact de la lumière artificielle sur la biodiversité et les écosystèmes.

Le groupement d'études répondra aux attendus suivants :

- ▶ Cartographier l'éclairage artificiel et modéliser la pollution lumineuse ;
- ▶ Réaliser un état des lieux du patrimoine naturel nocturne pour identifier les secteurs à enjeux ;
- ▶ Identifier la Trame Noire, en lien avec la Trame Verte et Bleue déjà réalisée ;
- ▶ Identifier les zones « dans » et « hors » Trame Noire où la restauration de l'obscurité est nécessaire ;
- ▶ Déterminer les actions de gestion de l'éclairage à mettre en œuvre afin de maintenir et restaurer l'obscurité ;
- ▶ Proposer des indicateurs de suivi et d'évaluation des mesures engagées.

Le marché a été conclu pour un montant de 67 025 € HT pour la tranche ferme et les tranches optionnelles pour l'acquisition d'une image aérienne des points lumineux en haute résolution avant et après 23h ainsi que pour des actions et des documents de sensibilisation. Le survol pour la réalisation des clichés des points lumineux a été effectué fin septembre 2023.

Pour mémoire, cet appel d'offre s'inscrit dans l'Appel à Projets Trame Verte et Bleue porté par les services associés de l'Etat et de la Région Grand Est. A cet égard, le PETR est éligible pour mener cette étude qui sera financée à hauteur de 80% par la DREAL Grand Est et l'Union Européenne via le fonds FEADER.



*Images aériennes en haute résolution prises lors du survol en septembre 2023 avant 23h et après 23h
- Zoom Obernai*

3. Transition Energétique

3.1. Le service France Rénov'



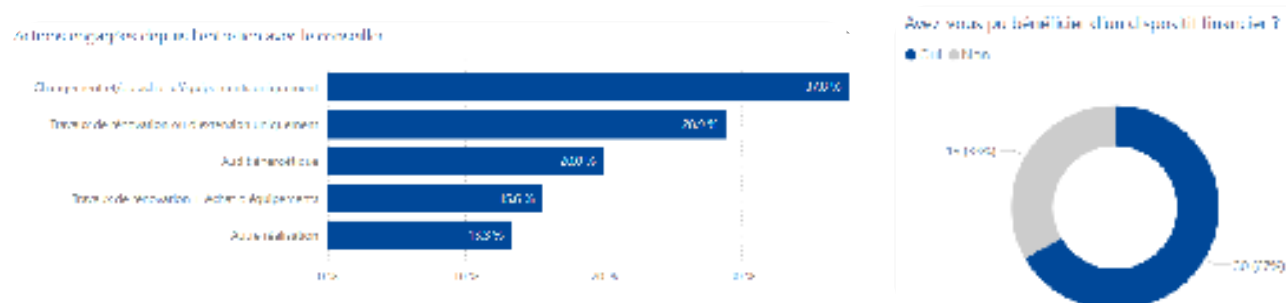
Concernant l'année 2023, les permanences ont un peu moins bien fonctionné que sur l'année 2022 avec un nombre de personnes qui se sont présentées en légère baisse. Toutefois le nombre de rendez-vous chez les particuliers a augmenté, permettant d'apporter un accompagnement plus complet par la visite de l'habitation.

Les permanences sont organisées toutes les semaines sur les communes de Barr, Obernai, Rosheim, Dambach-la-Ville en semaine paire et Epfig en semaine impaire.

Pour ce qui est des personnes rencontrées, la plupart viennent chercher des conseils techniques et des informations sur les aides possibles afin de mener à bien leur projet. La majorité des projets présentés dans le courant de l'année 2023 porte sur le remplacement du système de chauffage ainsi que sur l'isolation par l'extérieur de leur bien.

En chiffre, cela se traduit par environ 328 personnes conseillées avec un objectif de base fixé à 350. Le COPIL SARE 2023 s'est tenu en avril 2024 afin de présenter à tous les partenaires le bilan du service du PETR du Piémont des Vosges sur l'année 2023.

Selon les statistiques de l'ADEME suite à l'envoi d'un questionnaire après la rencontre du Conseiller du PETR, plus de 71% sont passés à l'action notamment pour le changement ou l'achat d'équipements ou les travaux de rénovation ou d'extension.



Statistiques ADEME suite aux réponses au questionnaire sur l'accompagnement du Conseiller France Rénov' du PETR

Deux balades thermiques ont été effectuées en 2023, le 16 février à Niedernai et le 13 décembre à Innenheim. Le Conseiller France Rénov' était aussi présent à BiObernai.



Affiche de la balade thermique de Niedernai du 16 février 2023

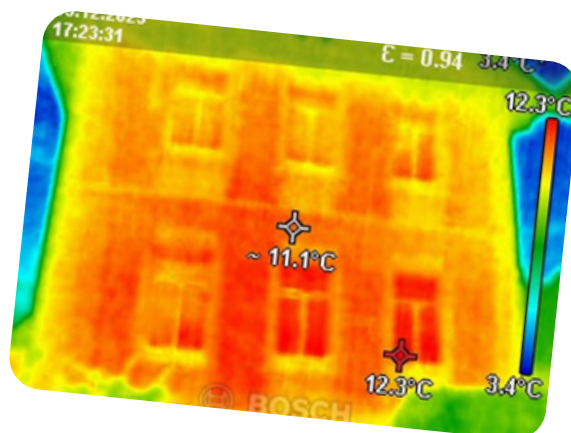


Photo prise avec la caméra thermique lors de la balade à Innenheim le 13 décembre 2023

3.2. Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)



Le PETR a recruté Chloé BANNIER en avril 2023 afin de piloter et coordonner la procédure d'élaboration du PCAET en collaboration avec les différents acteurs du territoire. Elle a présenté les grandes lignes du PCAET lors du séminaire du 1^{er} juin 2023 à Innenheim.

Une déclaration d'intention visant à compléter la délibération prescrivant l'élaboration du PCAET à l'échelle du PETR du Piémont des Vosges a été envoyée à l'ensemble des parties prenantes du territoire, formalisant ainsi plus explicitement l'engagement du PETR dans l'élaboration d'un PCAET.

Une charte de gouvernance visant à préciser le rôle, les modalités de travail et de prise de décisions relatives au PCAET entre le PETR et les Communautés de Communes a été élaborée collectivement avec les Communautés de Communes du Pays de Barr, du Pays de Sainte-Odile et des Portes de Rosheim.

Le premier COPIL PCAET prévu le 18 décembre 2023 a permis de donner corps à cette charte de gouvernance mais surtout de présenter les premiers éléments de diagnostic Air Climat Energie et de l'étude de vulnérabilité réalisés en partenariat avec l'Agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur (ADEUS).



COPIL PCAET du 18 décembre 2023

Communication - Concertation

L'accent a également été mis sur la concertation avec les acteurs du territoire. Pour cela, des cahiers de concertations sont disponibles au sein des mairies, une adresse mail dédiée a été mise en place, et une carte participative recueillie au 1^{er} décembre 2023 plus d'une trentaine de contributions.



Par ailleurs, l'équipe du PETR était présente lors du salon BiObernai en septembre 2023 pour présenter la démarche PCAET et est également intervenue pour présenter les enjeux du PCAET lors de conseils municipaux de 17 communes en 2023.



Salon BiObernai septembre 2023



4. Mobilité

4.1. La Fête du Vélo du Piémont des Vosges



Le dimanche 18 juin 2023 s'est tenue la deuxième édition de la Fête du Vélo du Piémont des Vosges, organisée par les 3 Communautés de Communes et le PETR. Cet événement familial a été un succès même si la fréquentation était en baisse, particulièrement en raison des fortes chaleurs.

L'inauguration de la fête s'est tenue le matin à Rosheim en présence des élus du territoire. Ce moment convivial a également été l'occasion de recevoir par l'association Vélo et Mobilités Actives Grand Est, le Trophée des mobilités actives Grand Est remporté l'an dernier pour la 1ère édition de la Fête du Vélo.



Nouveauté cette année, à l'occasion de la Fête des Pères un défi a été proposé aux cyclistes du jour pour remporter une des 200 paires de chaussettes LABONAL spécialement conçues pour l'évènement. Ils devaient se rendre dans les 3 villages vélo de Rosheim, Obernai et Barr et faire valider leur passage. Cela a été une réussite.

La troisième édition de cette fête s'est déroulée le dimanche 5 mai 2024.

4.2. Le Défi «J'y vais»



Pour la seconde année les agents du PETR ont participé au défi "J'y vais" soutenu par l'ADEME Grand Est et co-construit par l'association Initiatives Durables accompagnée par les collectivités.

Durant 3 semaines, élèves et salariés ont été invités à se rendre sur leur lieu d'activité par des modes de déplacements durables : marche, vélo, train, bus, covoiturage...

L'objectif était de compatibiliser les kilomètres parcourus avec ces moyens de déplacement et de calculer les kg de Co2 évités en n'utilisant pas la voiture individuelle.

Grâce à la motivation de ses agents, le PETR du Piémont des Vosges a terminé à la seconde place du classement des entreprises de 3 à 20 salariés sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile, là où se trouve le siège du PETR. En 2022, l'équipe s'était hissée à la première place.

Pour l'année 2024, nous relèverons à nouveau ce défi pour retrouver le haut du classement !

5. Stratégie Touristique : réinventer et moderniser l'offre du Piémont des Vosges

En 2023, le PETR s'est engagé dans une réflexion sur la stratégie touristique du Piémont des Vosges, avec pour objectif de réinventer, moderniser et développer l'offre touristique de cette région emblématique.

Contexte et objectifs

Le projet de révision de la stratégie touristique s'inscrit dans le cadre d'une dynamique territoriale visant à valoriser les atouts naturels, culturels et patrimoniaux du Piémont des Vosges. La question centrale qui a guidé cette réflexion est : « Comment réinventer, moderniser et développer l'offre touristique sur le Piémont des Vosges ? »

Approche méthodologique



Pour répondre à cette question, une série de consultations et de revues de projets a été organisée, réunissant des acteurs locaux, des experts du secteur touristique, et des représentants des collectivités territoriales.

Une session clé de cette démarche a eu lieu le **lundi 5 février 2024** à l'Hostellerie des Châteaux à Ottrott, où divers intervenants ont partagé leurs idées et propositions pour dynamiser l'offre touristique, résultats des ateliers de 2023.

Les discussions ont porté sur plusieurs axes stratégiques :

► L'essence de la stratégie touristique

Les trois Communautés de Communes expriment la volonté partagée de développer une stratégie touristique commune, visant à maximiser les retombées économiques tout en offrant une expérience de qualité aux visiteurs. Elles s'accordent à agir sur la durée du séjour, sur le volume de la durée des séjours et la diversité de l'offre touristique.

► L'émergence d'un réseau d'acteurs touristiques

Une équipe projet, réunissant représentants des collectivités, entreprises, artisans, hébergeurs, et acteurs touristiques, a été constituée. Cette mise en relation, qu'il convient de perpétuer et de développer, a permis de définir plusieurs axes à court terme.

► Les premières actions : le Piémont des Vosges en mouvement

Le réseau d'acteurs s'engage dans des actions à mettre en œuvre dès cette année :

- Création d'un réseau de tourisme du savoir-faire : mettre en valeur les compétences locales et offrir des expériences authentiques.
- Devenir LA destination rando, vélo : aspirer à devenir une référence pour les amateurs de randonnées et de cyclisme, avec des améliorations prévues dans les infrastructures et l'accueil.

- Construire une stratégie digitale globale et partagée : enrichir l'expérience numérique touristique du territoire et renforcer sa visibilité.

► **Poursuivre le dynamisme : Élargir, innover, agir**

Le réseau d'acteurs entend élargir son champ d'action :

- Élargir le réseau de compétences : valoriser les ressources existantes en favorisant l'échange de connaissances entre opérateurs publics et privés.
- Définir de nouvelles thématiques : dynamiser la stratégie touristique en explorant de nouveaux domaines d'intérêt.
- Favoriser des passages à l'action : stimuler des initiatives concrètes pour améliorer et enrichir l'expérience touristique.

La mise en œuvre de cette stratégie vise à accroître le nombre de visiteurs, à prolonger leur durée de séjour, et à augmenter leur satisfaction. En valorisant les spécificités locales et en adoptant une approche durable, le Piémont des Vosges pourra se positionner comme une destination touristique de choix, attractive et respectueuse de son environnement.

6. Le Système d'Information Géographique : un outil au service du territoire



En plus d'assister les collectivités, le Système d'Information Géographique (SIG) du PETR développé depuis 2007, occupe une place importante dans le suivi des politiques publiques inscrites dans les documents cadres comme le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

A noter que Perrine JAMAUX a succédé à Léa PFULMIO en octobre 2023 qui a décidé de partir vers d'autres objectifs au sein du Parc Régional des Vosges du Nord.

6.1. Le SIG : un outil dans l'évaluation des politiques

Le SCoT, en tant qu'outil de planification stratégique, nécessite un suivi précis de divers indicateurs pour évaluer la mise en œuvre de ses orientations et objectifs. Le SIG facilite ce processus de plusieurs manières :

► **Collecte et intégration de données**

- Le SIG permet d'intégrer et de gérer une multitude de données provenant de différentes sources : données démographiques, économiques, environnementales, et cadastrales.
- Ces données sont actualisées régulièrement pour fournir des informations précises et à jour.

► **Analyse spatiale et statistique**

- Grâce aux capacités d'analyse spatiale et statistique du SIG, il est possible d'évaluer la répartition et l'évolution des indicateurs clés du SCoT sur l'ensemble du territoire mais aussi à différentes échelles comme le quartier, la commune, l'EPCI.

- Cela inclut des analyses sur la consommation des espaces agricoles et naturels, le développement urbain et la mobilité en croisant une multitude de données entre elles.
- **Cartographie dynamique**
 - Le SIG offre des outils de cartographie dynamique permettant de visualiser les données : sous forme de cartes interactives ou de tableaux de bord (dashboard).
 - Ces cartes facilitent la compréhension des tendances et des impacts des politiques d'aménagement du territoire : les cartes permettent une visualisation et une spatialisation des enjeux et des résultats.
- **Suivi et évaluation des objectifs**
 - Le SIG permet de suivre l'atteinte des objectifs fixés par le SCoT, en mesurant des indicateurs comme l'équilibre entre l'urbanisation et la préservation des espaces naturels, la répartition des équipements et services, ou encore les flux de déplacements.
 - Il aide également à identifier les zones où des ajustements ou des interventions spécifiques sont nécessaires.

Ces outils de communication sont essentiels pour partager les résultats du suivi du SCoT et engager le dialogue avec les parties prenantes. Le PCAET, qui vise à atténuer le changement climatique et à adapter le territoire à ses impacts, nécessitera également un suivi rigoureux de ses indicateurs.

6.2. Le SIG comme aide aux collectivités

6.2.1. Inventaire des Zones d'activités : un appui stratégique aux intercommunalités

En 2023, le PETR a apporté une aide technique aux intercommunalités pour répondre aux exigences de la loi Climat et Résilience en matière d'inventaire des zones d'activités.

Cette mission visait à identifier et répertorier les zones d'activités économiques sur le territoire, conformément aux nouvelles obligations légales visant à mieux planifier et gérer l'aménagement durable.

Les Principes de l'inventaire selon la Loi Climat et Résilience

La loi Climat et Résilience impose aux collectivités territoriales la réalisation d'un inventaire exhaustif des zones d'activités économiques pour plusieurs raisons clés :

► Évaluation de l'occupation du sol

Identifier précisément les zones d'activités existantes et leur occupation. Quantifier les surfaces utilisées et non utilisées afin de mieux comprendre l'utilisation actuelle du sol.

► Analyse du potentiel de réhabilitation

Repérer les zones d'activités en friche ou sous-utilisées qui pourraient être réhabilitées. Encourager la requalification des zones existantes pour éviter l'artificialisation des sols.

► Planification du développement futur

Prévoir les besoins futurs en termes d'espaces économiques. Faciliter la planification d'extensions ou de nouvelles zones d'activités en tenant compte des objectifs de développement durable.

COMPÉTENCES, MISSIONS ET ACTIONS

La Contribution du PETR

Pour aider les intercommunalités à remplir ces obligations, le PETR a mis en œuvre une approche méthodologique :

► Collecte de données

- Recueil des informations cadastrales disponibles (parcelles et unités foncières, identification des zones..).
- Utilisation d'outils SIG pour cartographier les zones d'activités et analyser les données géospatiales et calculer les taux de vacance.

► Visites de terrain

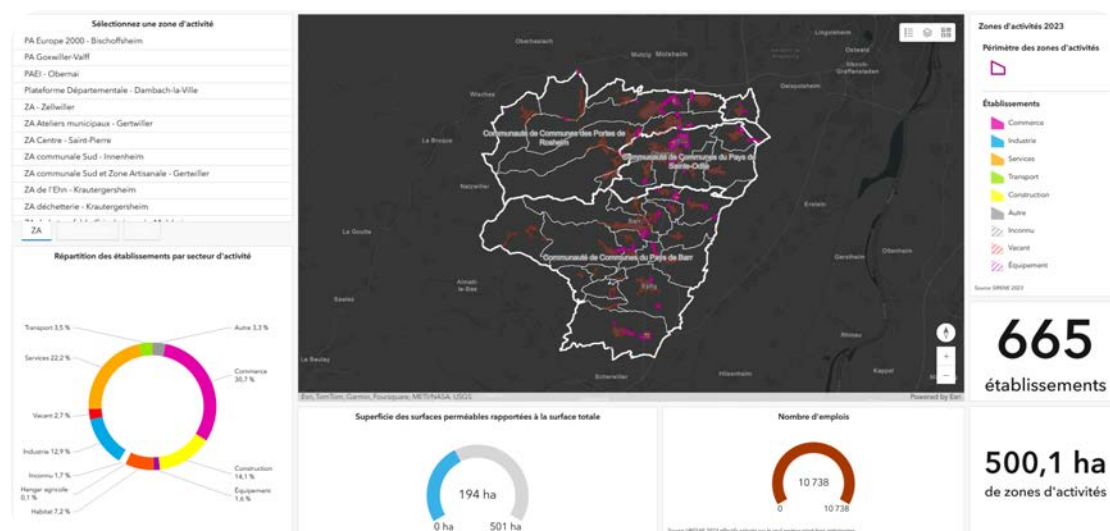
Validation et mise à jour des données par des inspections sur site.

► Analyse et synthèse

- Élaboration d'un mailing propriétaires et occupants.
- Restitution des travaux sur plateforme numérique.

► Résultats et impact

Cette démarche a permis aux intercommunalités de se conformer aux obligations légales tout en bénéficiant d'un outil de gestion.



6.2.2. Baux de chasse

Le PETR a mis en place un processus structuré pour assister les communes :

► Préparation des documents de validation de périmètres

- Le SIG a été utilisé pour préparer des documents, permettant aux communes de dessiner et valider les périmètres de chasse.
- Ces documents incluait des cartes interactives des zones concernées.

► Consultation et validation des communes

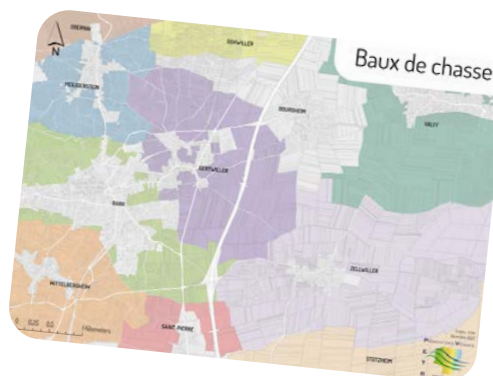
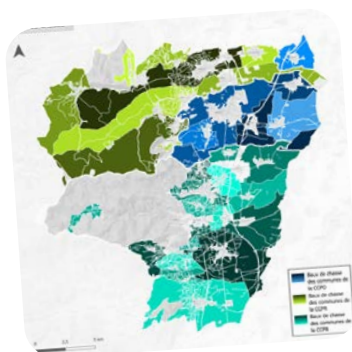
- Les communes ont été interrogées pour modifier et valider les périmètres proposés.
- Cette phase de consultation a permis d'assurer que les zones définies correspondaient réellement aux périmètres de chasse.

► Extraction et analyse du cadastre

- Le PETR a ensuite extrait toutes les données cadastrales pertinentes pour les parcelles incluses dans les périmètres validés.
- Une analyse minutieuse des données cadastrales a été réalisée pour identifier les propriétaires des parcelles.

► Création d'un mailing

- Sur la base des informations cadastrales, un mailing complet a été créé.
- Cela a permis de contacter tous les propriétaires concernés.



6.2.3. Gestion et formation à l'outil Arcopole

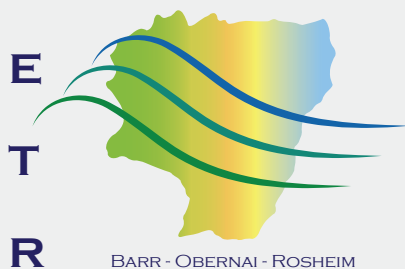


Arcopole, outil dédié aux collectivités territoriales, est conçu pour faciliter la gestion et l'analyse de données géographiques à travers divers outils et modules adaptés aux besoins des communes et des intercommunalités. Celui du Piémont, nommé GéoPiémont, concerne notamment la consultation de la matrice cadastrale et la consultation des documents d'urbanisme : zonage, règlement, servitude... :

- Arcopole permet d'intégrer et de gérer efficacement les données cadastrales, facilitant l'extraction d'informations précises et à jour pour divers usages.
- La plateforme offre des outils de cartographie interactifs qui permettent de dessiner, modifier et analyser les périmètres géographiques de manière intuitive.
- Arcopole propose des capacités d'analyse spatiale avancée.
- L'adoption d'Arcopole par le PETR a permis d'améliorer considérablement la gestion des données géographiques et d'optimiser les processus au sein des communes et intercommunalités.

Chaque année le PETR forme élus et agents à l'utilisation de cet outil afin qu'un plus grand nombre puisse en disposer.

PIÉMONT DES VOSGES



**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PIEMONT DES VOSGES**

38 rue du Maréchal Koenig - BP 88
67213 OBERNAI Cedex

① 03 88 47 02 80

@ contact@smpv.org

🌐 www.piemont-vosges.fr

